

STOP A LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI !

Les responsables du territoire Pays de Loire et de la CCAS refusent l'embauche en CDI de nombreux collègues actuellement en CDD, les maintenant ainsi dans la précarité.

Nous dénonçons notamment la situation d'une collègue en CDD depuis près de trois ans. Pourtant le travail existe de façon pérenne à Pays de Loire comme partout à la CCAS.

Cela n'a que trop duré. C'est la raison pour laquelle, notre syndicat SUD SOLIDAIRES a déposé un préavis de grève (copie ci-dessous).

Dernière minute : la CGT locale rejoint le mouvement et dépose son propre préavis de grève sur des revendications similaires. Précisons également que FO, bien ne pouvant pas légalement déposer un préavis de grève, soutient le mouvement.

Monsieur Michel SEGUINEAU
Directeur du Territoire Pays de Loire
2 Rue Vasco de Gama
44801 SAINT HERBLAIN

Saint Herblain, le 02 juillet 2014

Objet : **Préavis de grève**
Remis en mains propres le 02 juillet 2014

Monsieur le Directeur,

Suite à l'interpellation des syndiqués de notre section, l'organisation syndicale **SUD Solidaires Fonctions Centrales Activités Sociales de l'Énergie** vous informe qu'elle dépose ce jour un préavis de grève au nom des salariés du Territoire.

Celui-ci couvre la période :

Du 10 juillet 2014 au 31 décembre 2014.

Ce préavis est motivé par une dégradation notable du respect des valeurs de l'organisme.

Nous exigeons :

- La création d'un poste statutaire sur la filière proximité et l'embauche au Statut National des Industries Électriques et Gazières de Madame **D**.
- La communication du Tableau Hiérarchique (TH) de l'ensemble des postes du Territoire Pays de Loire à jour
- L'arrêt immédiat des remplacements des salariés absents par des intérimaires et non par des salariés en contrat à durée déterminée (CDD)
- La communication des motifs légaux de ces remplacements.
- L'arrêt immédiat de la précarisation non conforme aux valeurs de notre Organisme.

Nous restons à votre disposition pour participer à une rencontre de négociations permettant de répondre positivement aux revendications des personnels.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour **SUD SOLIDAIRES**
Thierry DUMERY
Délégué syndical